



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
DU 01 OCTOBRE 2024
(Salle Communale Le Viez)**

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Michel Nançoz, Président, qui souhaite la bienvenue à la Municipalité, représentée par Messieurs Christophe Gabriel, Christian Graf, Harold Koeneman et Didier Zumbach, à Madame Mélanie Pernet, Greffe, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens présents. Monsieur Jean-Christophe Muller est excusé.

Le Président constate que l'Assemblée a été convoquée conformément aux exigences légales.

Il nomme Madame Madeleine Rochat et Monsieur Clément Erbrich en tant que scrutateurs.

L'Ordre du Jour a été accepté par l'Assemblée à l'unanimité, soit :

1. Appel
2. Adoption du PV du 18.06.2024
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 19/2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
5. Préavis 20/2024 – Législature 2021-2026 Arrêté d'imposition 2025
6. Divers et propositions individuelles

1) Appel

Il est procédé à l'appel des 38 membres assermentés dont 22 répondent présents.

Sont excusés : Mesdames Gillian Bolingbroke, Claire Gabriel, Nadia Jeckelmann, Elsa Kretz, Catherine Nançoz, Vanessa Roux et Julie Tompkins Wagner ainsi que Messieurs Thomas Bolingbroke, Pascal Ducret, Roger Graf, Franck Janura, Alain Kretz, Stephen Long, Edwin Rochat et Vincent Solazzo. Convoquée pour la 1^{ère} fois Madame Vanessa Vinter-Tirlet est excusée.

Est assermenté Monsieur Marvin Dunand.

2) Adoption du PV du 18.06.2024

Aucune lecture du procès-verbal du Conseil du 18.06.2024 n'est demandée.

A défaut d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à main levée.

3) Communications de la Municipalité

Monsieur Christian Graf, Syndic

Les travaux de réfection des routes communales (Machefer et Bois-du-Nant) sont terminés. Le coût total s'élève à CHF 85'369.35, le montant du préavis 16/2023 s'élevait à CHF 92'000.

Monsieur Christophe Gabriel, Municipal

En 2024 le site internet de la commune a été revisité et une application mobile a été créée. Cette dernière est consultée, à ce jour, par 116 personnes sur 111 ménages. La Municipalité est à l'écoute de toute remarque ou suggestion.

Monsieur Harold Koeneman, Municipal

Monsieur Jean-Christophe Muller absent, Monsieur Harold Koeneman le remplace pour sa présentation.

Les travaux de réfection de la Maison de Commune (intérieur et extérieur) sont terminés y compris la pose des panneaux solaires.

A ce jour 43 poubelles KLODE, sur 50 poubelles disponibles pour 111 ménages (voir procès-verbal du 18.06.2024) ont trouvé preneur.

Le radar pédagogique a relevé sur la Route de Machefer (période du 11.06 au 06.08.2024) 16.89% d'excès de vitesse et une vitesse moyenne de 51 km/h.

En ce qui concerne la Rue du Village (période du 06.08 au 03.09.2024) il y a eu 0.37% d'excès de vitesse et une vitesse moyenne de 36 km/h.

En ce qui concerne la Route de Borex les résultats ne sont pas encore connus.

En réponse à l'intervention de Monsieur Edwin Rochat lors du dernier Conseil Général (à savoir si un point de collecte pouvait être organisé sur le territoire de la Commune) la Municipalité a effectué une étude. Il s'avère que la création d'un tel point serait trop onéreuse et surtout que la Commune ne dispose pas d'un emplacement adéquat. Par ailleurs aucune des communes d'Asse-Boiron n'en possède.

Monsieur Tristan Bernard désire connaître le coût éventuel d'un tel point de collecte. La Municipalité indique que c'est difficile d'évaluer.

Ensuite il demande si éventuellement la déchetterie de Crassier pouvait être envisagée au vu de sa proximité. Monsieur Harold Koenement rappelle que les coûts de déchetterie font l'objet d'une facturation au prorata du nombre d'habitants. Il ne serait donc pas envisageable de bénéficier de deux déchetterie impliquant une double facturation.

Monsieur Didier Prétôt relève le cas des personnes âgées, ou sans véhicules, ainsi que les déplacements inutiles si un point de collecte était sur la Commune.

La Municipalité rappelle qu'en cas de difficulté de déplacement il existe la solidarité entre voisins.

Monsieur Didier Zumbach, Municipal

Une convention d'achat concernant le bâtiment de la laiterie a été signée par les deux parties. Un notaire a été contacté pour formaliser la transaction.

Une rencontre avec la Commission Ad-Hoc est prévue pour le mardi 29 octobre 2024 à 19h00.

Monsieur Christian Graf, Syndic

Le Greffe sera fermé du 14 au 18 octobre 2024 inclus. Réouverture le 21 octobre 2024.

Exceptionnellement le Greffe sera ouvert le vendredi 25 octobre 2024 de 09h00-11h30 au lieu de 08h30-11h00.

Un tout-ménage a été distribué et l'information figure sur le site.

Le prochain Conseil Général aura lieu le mardi 26 novembre 2024 à 20h00 dans la Salle Communale Le Viez.

4) Préavis 19/2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Monsieur Christian Graf, Syndic, rappelle, en l'absence de Monsieur Jean-Christophe Muller, qu'il s'agit d'un projet dans le cadre du District de Nyon et que le préavis concerne un vote de solidarité avec le District. La Commune d'Arnex-sur-Nyon n'est pas concernée par la stratégie.

Madame Monique Berney, rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion & Finances. Il n'y a pas de questions ni de remarques.

Le Préavis 19/2024 concernant l'Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) est accepté par un vote à main levée et à l'unanimité.

5) Préavis 20/2024 – Législature 2021-2026 / Arrêté d'imposition 2024

Monsieur Christophe Gabriel fournit quelques explications supplémentaires par rapport au préavis. Il relève que le taux d'imposition (malgré la baisse à 68% l'an dernier) reste le taux le plus élevé par rapport aux communes environnantes (soit Borex, Crassier, Chésérax, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy). La moyenne est de 60.9% pour les communes d'Asse-Boiron, celle de Nyon est de 61%.

A 20h35 Monsieur Didier Prétôt quitte la salle.

Madame Monique Berney, rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion & Finances.

Madame Marie-Eve Varela désire savoir à quel taux les impôts pourraient baisser.

Monsieur Christophe Gabriel rappelle que l'objectif de la Municipalité reste de faire baisser le taux d'imposition de plusieurs points. Toutefois, une baisse du taux ne pourrait être envisagée que si les entrées de la Commune se stabilisent sur du plus long terme. Ces dernières années ont été favorables essentiellement à cause des entrées exceptionnelles ou conjoncturelles.

L'Arrêté d'Imposition pour l'année 2025 à un de taux de 68% est accepté par un vote à main levée avec 22 oui.

7) Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de questions, remarques ou propositions.

Le Président lève la séance à 20h45 et invite l'Assemblée à un verre de l'Amitié.

POUR LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président
Michel Nançoz

La Secrétaire
Monique Berney